

aussi, un état semblable pour la période comprise entre novembre 1881 et juin 1882, inclusivement.

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 11 écoulé, pour copie de la correspondance, des rapports, etc., concernant les améliorations projetées au havre de Morpeth, sur le lac Erié; aussi, un état des crédits votés pour ces améliorations et des sommes réalisées au moyen de souscriptions particulières ou fournies par le canton de Howard ou aucune partie du dit canton pour exécuter ces améliorations; faisant connaître comment l'on a disposé des deniers ainsi votés ou souscrits.

Et aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre du 2 écoulé, pour un état indiquant toutes les sommes payées pour défrayer les dépenses des dernières élections fédérales dans les différents districts électoraux du Canada; les noms des officiers-rapporteurs et des sous-officiers-rapporteurs auxquels elles ont été payées, et spécifiant les divers services pour lesquels les dites sommes ont été affectées.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 105) pour accorder certains pouvoirs à la Cie canadienne de l'éclairage électrique sont pris en considération et adoptés.

M. *Bowell* présente un bill (No 143) à l'effet d'appliquer à la Colombie Anglaise l'acte concernant la pêche par les navires étrangers,—lequel est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 138) pourvoyant aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Cie du pont et du chemin de fer de prolongement de Saint-Jean, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté.

Et la question étant mise,—Que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois;

M. *Blake* propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général, pour y être modifié, en prescrivant que l'avance à faire par le gouvernement constituera une première charge sur l'entreprise; que les péages à imposer seront uniformes pour toutes compagnies et personnes se servant du pont; que toutes personnes et compagnies auront un égal droit d'usage, sans qu'il soit fait de préférence et sans qu'il soit donné plus d'avantages à l'une qu'à l'autre; que le tarif, les péages et les règlements applicables aux personnes se servant du pont seront sujets à être approuvés et révisés par le Gouverneur en conseil.—Rejeté, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois, et passé.

Sir *Leonard Tilley* propose, que le bill (No 91) du Sénat, intitulé: "Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite des personnes employées dans le service civil du Canada," soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. *Ross* (Middlesex) propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour y être amendé, en pourvoyant (en tenant compte des droits des personnes qui ont déjà été placées sur la liste de retraite), à l'abolition du mode actuel et à son remplacement par un système permettant de retenir un pourcentage du salaire de chaque employé civil, de placer ce pourcentage à son crédit, et de le lui rendre, avec l'intérêt, lorsqu'il quittera le service, ou à sa famille, dans le cas où il décéderait pendant son service.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Armstrong,  
Bain,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Blake,  
Bourassa,  
Burpee (*Sunbury*),  
Campbell (*Renfrew*),

Fleming,  
Forbes,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Gunn,  
Harley,  
Holton,  
Innes,

McMullen,  
Paterson (*Brant*),  
Pickard,  
Platt,  
Rinfret,  
Robertson (*Shelburne*),  
Ross (*Middlesex*),  
Scriver,